

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Band: 5 (1939)

Heft: 72

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas une défection.

Mercredi, toutes les salles parisiennes restèrent fermées. Seul le Moulin-Rouge, présentant Mistinguett et sa troupe, reçut une dérogation de quelques jours pour terminer son contrat en supprimant cependant de son programme la partie cinématographique.

*

Ainsi, chaque jour de grève, le fisc et l'Assistance perdent plus de 230 000 francs.

Sait-on que seuls les timbres apposés sur les affiches par les cinémas de Paris rapportent chaque semaine à l'Etat plus de 225 000 francs?

*

M. Lourau, président de la Chambre syndicale française des producteurs, résume ainsi l'opinion de toute l'industrie française:

La fermeture n'est pas un acte de protestation, mais l'arrêt d'une exploitation imposée par un excès de fiscalité auquel nous ne pouvons plus faire face.

Les directeurs sont reçus à la présidence.

Dès mardi soir, la délégation des directeurs est entrée en liaison avec les milieux officiels. Elle a été reçue par M. Yves Chataigneau, secrétaire général de la Présidence du Conseil, puis par le Ministre du Travail.

Mercredi soir, la délégation de la Fédération nationale du spectacle a été reçue à l'Hôtel Matignon et jeudi, à 11 heures du matin, les directeurs eurent une longue entrevue avec M. Chautemps, vice-président du Conseil.

Plusieurs prises de contact ont également eu lieu entre les délégués patronaux et les délégués du personnel. Ces derniers ont manifesté leurs sentiments de solidarité morale à l'égard des revendications des directeurs de salles, qu'ils estiment légitimes. Ils se sont toutefois mis en rapport avec le Ministre du Travail pour sauvegarder leurs intérêts dans le cas où cette fermeture devrait se prolonger.

Les cinémas parisiens ont rouvert dès samedi matin, avec simplement la promesse

officielle que cette fois on allait étudier leurs doléances.

Jusqu'à ce jour, l'Administration n'a jamais voulu admettre que tout le spectacle — et principalement le cinéma — subit des taxes lourdes, beaucoup trop lourdes. Aucun autre commerce et aucune autre industrie n'est chargé d'un pareil fardeau.

Et le Conseil Municipal de Paris ajoutait une taxe nouvelle de 3,60 à 15 %.

C'était la mort pour toutes les salles.

Une Commission a été nommée et elle doit, dans un délai de 10 jours, apporter des propositions de dégrèvement et, espérons-le, d'annulation complète de la taxe municipale.

Des experts, des comptables de chez nous, se sont réunis et ont présenté à la Commission des conclusions. Chiffres en mains, ils ont montré qu'on ne peut pas ajouter une nouvelle charge de 15 %. Espérons que nous serons compris, aidés, détaxés enfin.

*

Ainsi, comme l'écrivit d'autre part «L'Écran» (organe officiel du Syndicat français).

Ils ont fermé:

On avait toujours prétendu: *Ils ne fermeront pas! Et ils ont fermé!*

Evidemment la surprise a été grande parmi tant de gens qui ne crurent jamais à une union complète, effective, de l'Exploitation et moins encore de toutes les branches de l'Industrie Cinématographique!

Ils n'osèrent jamais affirmer-on!

Leurs intérêts mêmes les empêcheront! Et pourquoi alors se gêner? Pourquoi tenir ses promesses? Pourquoi — c'est si facile — ne pas les charger d'une nouvelle taxe quand on a besoin de donner une garantie à un emprunt nécessaire?

La Taxe Municipale fut donc votée.

Et sans une défaillance tous les cinémas de Paris fermèrent leur porte ...

... parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, parce que l'Exploitation ne pouvait vivre avec de pareils prélèvements et par contre-coup l'Industrie tout entière, parce qu'ils disposaient d'une organisation forte, éclairée et prévoyante.

Et cette fermeture ne prit pas — comme certains purent le croire un moment —

l'aspect d'un coup de tête momentané, elle dura trois jours entiers et ne cessa que quand les représentants de l'Industrie Cinématographique eurent l'assurance que sursis serait donné à l'application de la Taxe Municipale et que d'autre part toute la fiscalité — si spéciale — du Cinéma serait revue et aménagée dans un très bref délai.

Bien qu'il soit toujours difficile de parler de soi on ne peut en cette circonstance que signaler une fois de plus toute l'agissante activité du *Syndicat français* qui sut prendre ses responsabilités et déclencher le mouvement. Il fut d'ailleurs bientôt rejoint par les autres branches de la Corporation qui lui apportèrent leur soutien.

Une grande leçon doit être tirée de cette manifestation! Il a été très souvent dit que l'Union fait la Force. La Cinématographie l'a aujourd'hui prouvé.

Que cette magnifique solidarité à laquelle on doit les résultats déjà obtenus se poursuive! La lutte n'est pas terminée! Il reste maintenant à consolider une situation acquise, à l'améliorer encore. Ce n'est qu'en marchant tous la main dans la main que nous y parviendrons.

Cette question de la Taxe Municipale — qui fit déborder la coupe — a prouvé, une fois de plus, à la Distribution et à l'Exploitation combien leurs intérêts étaient liés.

Qu'il s'agisse de questions intérieures ou extérieures, ces deux branches de l'Industrie se doivent de se soutenir. Elles ne pourront faire aboutir leurs légitimes revendications qu'autant qu'elles seront unies, solidaires, fortes.

Elles ont déjà prouvé ce qu'elles pouvaient faire.

Elles seront encore souvent appelées à la faire.

*

Rédaction:

L'exploitation cinématographique Suisse ne manquera certainement pas de tirer un large profit de ce magnifique exemple de solidarité; elle se fait un réel plaisir d'adresser ses plus sincères compliments à ses collègues parisiens.

Sur les écrans du monde

FRANCE.

L'accord cinématographique franco-allemand vient d'être renouvelé pour une année.

Nous croyons savoir que cet accord sera basé dorénavant sur un clearing cinématographique, lequel fonctionnerait, cependant, en liaison avec le clearing général, ce qui n'avantagerait donc guère l'expansion du film français en Allemagne, mais

profiterait par contre à l'exportation vers l'Allemagne d'autres produits français.

Ce nouvel accord n'aura très probablement pas de répercussions immédiates dans les échanges franco-allemands actuels.

*

Le comité directeur de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, qui vient de décerner à *Alerte en Méditerranée* le Grand prix du Cinéma français, a réformé son règlement.

Désormais, sera retenu en vue de l'attribution du Grand prix tout film réalisé:

Par une maison de production française;

Par un metteur en scène français;

Et dans un studio situé en France (les extérieurs étant libres).

Cette modification foncière du règlement pourra rendre au Grand prix le prestige auquel nuisait incontestablement un critérium d'élimination trop étroitement rigoureuse.

En outre, l'on envisage de créer un prix, peut-être en argent, destiné à récompenser un film de court métrage. Entre les di-

verses catégories (courts métrages à scénario, film éducatif, reportages divers, films d'études et de recherches esthétiques, films scientifiques, etc...), la société retiendrait le documentaire de propagande touristique.

*

Le prix Louis Delluc a été décerné à «Quai des Brumes» par 13 voix contre 7 aux «Disparus de Saint-Agil». Parmi les films présentés figuraient également «Entrée des Artistes», «La Bête humaine», «Hôtel du Nord» et «L'Etrange Monsieur Victor».

*

Le ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts communique que le Grand Prix National du Cinéma Français ainsi que les Grands Prix Nationaux du film documentaire, du film scientifique et du film pédagogique français seront décernés dans les premiers jours du mois d'avril 1939.

Il rappelle qu'il n'y a pas à faire acte de candidature pour prendre part à ces concours auxquels seront admis tous les films réalisés ou présentés dans les douze mois ayant précédé l'attribution des prix.

Le Retour de Jacques Feyder.

Jacques Feyder, le grand metteur en scène français, est de retour en France où il va tourner un grand film d'action, adapté du roman de Maurice Constantin-Weyer: «Telle elle était de son Vivant». Le titre du film, qui sera tiré de cette épopée des chasseurs de fourrures canadiens est déjà choisi: «La Loi du Nord».

Feyder va porter à l'écran la vie courageuse et difficile des trappeurs qui vivent dans le Grand Nord glacé, aux confins du Canada, pour traquer les animaux à fourrures. Pour tout dire, avec le retour de Feyder dans les studios français, c'est un film vital et sain qui se prépare. Tant mieux!

On prévoit plusieurs semaines d'extérieurs tournés au Canada.

Félicitons le cinéma français d'avoir récupéré l'un de ses glorieux animateurs.

ALLEMAGNE.

Sur les 191 films offerts pour la saison 1938-39, il y en a 137 allemands et 54 étrangers. Sur les 137 allemands, 41 ont déjà été admis par la censure (soit 31 % env.), 49 sont en chantier (36,5 %); sur les 54 étrangers, 38 ont passé à la censure (70 %).

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site. Téléphone 2 20 94

Processing exclusif du film
en couleurs DUFAYCOLOR



René Dary

dans le rôle du matelot Pimai la révélation du film «Le Révolte», distribué par Royal Films S.A.

ANGLETERRE.

En réponse à une question posée à la Chambre des Communes, le Président du Board of Trade a déclaré que depuis trois ans la Grande-Bretagne paie environ 6 millions de Livres à l'Amérique pour les films des Etats-Unis passés sur les écrans britanniques, et que la plus grande attention sera désormais apportée à cette question.

*

La Gaumont British a cessé depuis le 7 Décembre son activité comme maison de location de films britanniques aux Etats-Unis; c'est la dernière maison de location anglaise aux Etats-Unis qui disparaît.

*

Un contrat anglo-américain a été signé entre Herbert Wilcox et la R.K.O.-Radio pour une production importante de films en Angleterre; le plan d'opérations envisage des appuis financiers importants, une distribution mondiale, des échanges de stars entre Hollywood et les studios de Denham.

*

A une question qui lui a été posée à la Chambre des Communes, le Président du Board of Trade a répondu que le nombre de grands films produits en Angleterre pendant l'année se terminant le 31 Mars 1937 avait été de 225, pendant celle se terminant le 31 Mars 1938, de 228, et qu'ac-

tuellement le nombre de grands films produits depuis cette dernière date, c'est-à-dire depuis le nouveau régime de quota, atteignait seulement 68 et que 6 étaient sur chantier, qu'il ignorait combien il en serait créé au cours du premier trimestre 1939; en tout cas, à son avis, si la quantité a, comme on le voit, beaucoup diminué, cette diminution est largement compensée par une qualité nettement supérieure.

ITALIE.

D'après des informations publiées dans le «Motion Picture Daily» de New York, le gouvernement italien a ajourné de six mois la mise en vigueur du monopole d'importation des films étrangers pour les quatre compagnies américaines Universal, RKO Radio, Columbia et United Artists, qui n'ont pas d'agences directes de distribution en Italie.

Pour ces quatre compagnies, l'entrée en application du monopole commencera donc le 1^{er} juillet 1939 au lieu du 1^{er} janvier.

A New York on estime que cette mesure a été prise pour diviser le front d'attaque des compagnies américaines contre le monopole.

Les quatre autres compagnies américaines qui possèdent leur propres organismes de distribution en Italie, M.-G.-M., 20th Century-Fox, Warner et Paramount,

fermeront comme prévu leurs agences le 31 décembre. Tout le personnel a reçu les préavis dans le délai légal.

ETATS-UNIS.

D'après une communication du Département du Commerce Américain, sur les 17 500 salles de cinéma en exploitation, 15 200 sont indépendantes, et les 2 300 autres appartiennent à divers consortiums; il est vrai que ces 2 300 salles constituent presque les 40 % du total des places.

*

Télévision.

Le «Conseil de l'Académie des Arts et Sciences Cinématographiques», qui comprend en majorité des Producteurs et des Délégués des studios de Hollywood, vient de publier un rapport sur l'avenir de la télévision. Il examine l'évolution de celle-ci en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis et en France. En ce qui concerne l'Angleterre, il dit que de notables progrès ont été réalisés dans ces deux dernières années aux points de vue de la technique et de la quantité et qualité des programmes, mais que ces progrès ne se sont pas traduits par des progrès analogues au point de vue commercial; bien qu'on ait encore peu de renseignements sur ce dernier point, il semble probable que dans le champ d'action d'Alexandra Palace, qui intéresse une population d'environ 10 millions d'habitants, on ait vendu de 3 à 4 000 appareils récepteurs; mais il ne faudrait pas conclure de là à un échec, car l'intérêt dans le public est manifestement fort soutenu. La télévision britannique, bien appuyée par l'Etat, a progressé jusqu'ici plus rapidement qu'aux Etats-Unis, où il n'y a guère, actuellement, plus de mille appareils récepteurs en service; les prix sont encore trop élevés et il y a peu de chance qu'ils baissent prochainement. Mais, conclut le rapport, il y a aucune raison de croire que les difficultés actuelles ne seront pas supprimées dans un délai plus ou moins long et que, alors, les Etats-Unis ne rattraperont pas, et largement, l'avance prise par la Grande-Bretagne. Et il faut que, dès maintenant, l'Industrie du Cinéma s'apprête à jouer le rôle qui lui appartient dans la transformation que l'intervention de la télévision fera nécessairement subir à la Radio: cette transformation doit être attendue pour dans deux ans, à peu près; elle ouvrira tout naturellement un vaste marché pour le Cinéma, et il faut que celui-ci se



prépare dès maintenant à ce nouveau rôle. Il ne faut pas croire que cela entraînera une révolution dans la Production et l'Exploitation cinématographiques, car les problèmes complexes les plus divers que comporte le développement de la télévision constitueront un frein suffisant à cet égard. Le point essentiel, c'est que le Cinéma ne se trouve pas pris au dépourvu dans une vingtaine de mois: il faut y penser dès maintenant et prévoir des plans d'opération en conséquence.

*

Des organismes puissants, comme la R. C. A. (Radio Corporation America), Paramount, etc., s'appuyant sur les résultats obtenus par les ingénieurs, font pression sur les organes officiels, entre autres la «Federal Communications Commission» pour que ceux-ci sortent de leur attitude expectative concernant la télévision et permettent que celle-ci quitte le domaine des laboratoires pour entrer dans le domaine commercial: les organes industriels se déclarent prêts à exploiter la télévision commercialement, pour la Foire de New-York de 1939.

*

Il s'affirme de plus en plus que la Columbia entreprendrait la production de films en France tout en organisant une vaste organisation de location de films américains; des échanges de vues ont eu lieu à ce sujet dans les grandes villes de France et en Algérie.

AUSTRALIE.

L'extension continue que prennent les deux firmes américaines 20th Century Fox et Metro-Goldwyn-Mayer, qui exploitent dans des salles leur appartenant leurs propres films, soulève une vive agitation dans l'industrie du Cinéma en Australie. De nombreuses pétitions sont adressées aux Parlements des Etats pour interdire aux producteurs étrangers d'exploiter eux-mêmes leurs films.

CANADA.

Le Gouvernement poursuit sa politique de développement d'industrie nationale du Cinéma. Il vient de décider l'organisation d'une production d'Etat de films documentaires sur les paysages, les mœurs, les métiers, l'industrie et le commerce canadiens, et d'exploiter la location de ces films à l'étranger.

Un peu de tout

Décès d'une grande vedette du cinéma.

On annonce la mort dans une clinique parisienne, de l'artiste de cinéma Ivan Mosjoukine, ancien avocat russe, venu à Paris après la révolution.

Mosjoukine, qui disparaît à 50 ans après une longue maladie, fut l'un des plus grands acteurs du film muet. Il fut le créateur du *Brasier ardent*, de *Feu Mathias Pascal*, de *Casanova*, de *Michel Strogoff*, de *la Maison du mystère*, de *l'Enfant du carnaval*. Son nom faisait courir les foules en Russie, en Allemagne, puis en France et dans le monde entier. Et ses yeux clairs, féroces et charmeurs comme une eau qui attire, une eau dont on ne voit pas le fond. Les yeux d'Ivan Mosjoukine, que les spectatrices passionnées n'avaient qu'à fermer les yeux pour retrouver au fond d'elles-mêmes, captifs et captivants. Il fut, avant Valentino, le fantôme chéri des foules, l'idole du cinéma.

Puis, il y a eu le parlant. Et Mosjoukine ne parlait bien que le russe. Il fallait dire adieu aux studios, adieu aux gros cachets. Il figura dans *Nitchevo*. Et puis ce fut la maladie.

Mosjoukine, déchu, fuyant jusqu'à son souvenir, entre dans un sana du Puy-de-Dôme à Enval, puis dans une maison de santé de Neuilly. Trop tard!

«Je suis l'homme qui a tout donné au cinéma, pouvait avouer le malade. Il me reste de disparaître.»

Jackie Coogan et sa femme se séparent.

Ils se débattent dans des embarras d'argent.

Jackie Coogan, l'ancien «Kid», quitte sa jeune femme, Betty Grable.

Des raisons pécuniaires sont à la base de cette séparation, considérée par les époux comme passagère. En effet, des huissiers sont venus saisir la maison et les meubles du ménage.

En attendant que la situation s'améliore, Jackie retourne chez son oncle, Betty chez sa mère, tous deux étant sans travail depuis longtemps.

On se souvient du procès intenté récemment par Jackie Coogan au second mari de sa mère, Arthur Bernstein. Le «Kid» accuse ce dernier d'avoir dilapidé sa fortune s'élevant à quatre millions de dollars.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site. Téléphone 220 94

Développement automatique
négatifs et positifs 35 mm
Enregistrement sonore VISATONE